TOPO
Journal syndical

Vol. 22 | N° 20 | Le mercredi 22 juin 2022

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514 645-4536 | Téléc. 514 645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | BONNES VACANCES !

La plupart d'entre nous connaissent la collection de livres-jeux créée dans le milieu des années '80 : *Un livre dont vous êtes le héros*. Ces petits ouvrages interactifs permettent aux personnes qui en font la lecture de moduler le récit au fil de leurs choix. Ce faisant, elles deviennent ainsi autrices de la trame narrative. C'est ce que je vous souhaite pour la période estivale et pour les mois qui suivront.

Notre profession a été durement malmenée ces deux dernières années à cause de la pandémie, mais n'est-il pas vrai de dire que cela dure depuis plusieurs années déjà ? L'éducation a été sacrifiée sur l'autel de l'austérité pour ressusciter en école-entreprise à l'ère du néolibéralisme. Le personnel enseignant valse au gré des coupures et des réformes sans jamais être consulté.

À l'approche d'une nouvelle ronde de négociation, les enseignantes et les enseignants se mobiliseront pour de meilleures conditions de travail et d'exercices. Le silence n'est plus une option.

En attendant, reprenez des forces. Profitez des vacances pour refaire le plein d'énergie et revenez plus déterminé(e)s que jamais à vous faire entendre et à réécrire l'histoire de la profession enseignante.

Après tout, l'École publique, c'est NOUS !

Toute l'équipe du SEPÎ vous souhaite de bonnes vacances !

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Changement d'adresse

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse, au moment de votre choix, à partir d'un formulaire sur notre site Web. De la page d'accueil du SEPÎ, cliquez sur l'icône *Changement d'adresse* ou cliquez sur le lien suivant : www.sepi.qc.ca/changement-adresse.

Veuillez prendre note que vous pouvez toujours communiquer vos changements d'adresse par téléphone (514 645-4536) ou par courriel (courrier@sepi.qc.ca).

SOUPER DES PERSONNES RETRAITÉES

Bonne retraite !

Le 1er juin dernier, après deux années de pause imposée par la crise sanitaire, avait lieu le grand retour du tant apprécié souper des personnes retraitées du SEPÎ au Club de golf Métropolitain. Par l'organisation de cette soirée, nous avons tenu à souligner l'implication des nombreuses personnes enseignantes qui prendront leur retraite à la fin de cette année. Aussi, pour cette édition, nous avons pris bien soin d'inclure également les personnes retraitées des trois dernières années afin de pouvoir souligner leur départ avec tous les égards qui leur étaient dus.

Par les nombreux sourires et la bonne humeur généralisée qui marquaient les échanges au cours de la soirée, nous croyons qu'il nous est possible d'affirmer que cette magnifique soirée fut grandement appréciée par l'ensemble des gens présents.

À vous toutes et tous qui avez marqué le quotidien de milliers d'élèves et contribué à la formation et à l'épanouissement des générations futures par votre travail inlassable et votre implication au sein de votre école ou de votre centre : un immense merci ! Votre apport à la société au fil des années restera à jamais inestimable.

Après avoir tourné la page sur une longue et belle carrière, vous amorcez désormais un nouveau chapitre de votre vie qui, nous le souhaitons, sera à la hauteur de vos attentes. Nous ne pouvons qu'espérer que votre retraite sera remplie de bonheur, de repos et de plaisir.

Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à : Serge Amyotte, Chantal Asselin, Michel Bernède, Florianne Bertozzi, Richard Boucher, Anne Cloutier, Andrée De Blois, Élizabeth Delvarre, Suzanne Des Marais, Sandra Di Marco, Maryse Dubord, Aline Duguay, Johanne Gagnon, Chantal Garneau, Jean-Yves Gaudreault, Sylvain Geneau, Manon Genest, Lyne Geoffrion, Céline Guindon, Carole Handfield, Josée Lacerte, François Lajoie, Lucie Marois, Lyne Martineau, Pascale Parent, France Pépin, Amos Pierre-Louis, Diane Renaud, Johanne Renaud, Yves Renaud, Michel Rouillard, Marie-Florence Saint-Fleur, Venise Sanon, Clémence Simard, Josée St-Denis, Chantal Stinson, Michel Sylvestre, Élizabeth Tremonte, Jacques Trudel et Solange Turcotte.

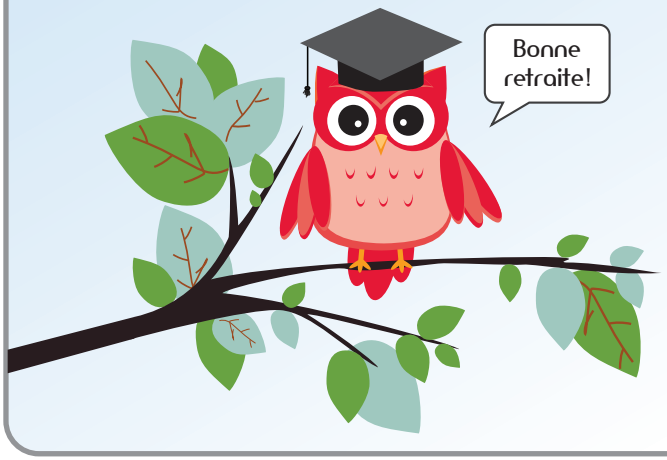

BONNE ET HEUREUSE RETRAITE À TOUTES ET À TOUS !

- Le conseil d'administration du SEPÎ

INFO | PAIEMENTS REÇUS À LA FIN DE L'ANNÉE

À la fin de l'année scolaire, il est possible que le CSSPI doive vous verser une ou plusieurs des sommes suivantes :

L'AJUSTEMENT DE 10 MOIS

Le salaire du personnel enseignant régulier est versé tout au long de l'année sur une base de 260 jours au rythme de 26 versements égaux de 10 jours. En fin d'année, une conciliation est effectuée en fonction des 200 jours travaillés durant l'année scolaire. Ainsi, dans certains cas, un montant d'ajustement doit être calculé pour rétablir la différence entre le salaire versé à 1/260 tout au long de l'année et le traitement annuel (1/200) que vous devez recevoir selon votre échelon salarial. Il s'agit de l'ajustement de 10 mois.

L'ajustement 10 mois de **toutes les enseignantes régulières et tous les enseignants réguliers** incluant celles et ceux en congé de maternité, de paternité ou d'adoption sera versé **sur la paie du 30 juin 2022**, à l'exception de celles et ceux ayant quittés durant l'année scolaire et qui ne sont pas revenus avant le 30 juin. Dans un pareil cas, l'ajustement 10 mois a été versé à leur départ (ex. : départ définitif, congé sans traitement, congé parental sans traitement, etc.).

Pour ce qui est **des enseignantes et enseignants à contrat**, l'entièreté de l'ajustement 10 mois devrait avoir été versé **sur la paie du 16 juin 2022**.

Sur votre relevé de paie, vous pourrez retrouver ce paiement sous le **code 105002**.

LE SOLDE DE VOTRE BANQUE DE CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES

S'il vous reste un solde à votre banque de congés de maladie monnayables, celui-ci vous sera versé **sur la paie du 30 juin 2022**.

Le CSSPI verse les jours de congés de maladie à cette date afin d'éviter de monnayer des jours de congés de maladie en trop sur la paie du 16 juin 2022 et de devoir par la suite procéder à des récupérations en début d'année prochaine si des journées de maladie sont prises durant cette période de paie.

Si vous êtes **une enseignante régulière ou un enseignant régulier**, vous pourrez retrouver ce paiement sous le **code 203003** qui figurera sur votre relevé de paie. Pour **les enseignantes et enseignants sous contrat**, il s'agit plutôt du **code 203001**.

LA COMPENSATION MONÉTAIRE POUR DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES

La compensation monétaire pour dépassements d'élèves sera quant à elle versée sur **la paie du 30 juin 2022**.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

RAPPEL | ASSURANCE VOYAGE

N'oubliez pas de vérifier votre assurance voyage si vous prévoyez voyager à l'étranger !

Pour éviter tout désagrément malheureux, nous désirons vous rappeler qu'il est important de bien vous renseigner sur la couverture offerte par votre assurance voyage avant votre départ pour un voyage à l'étranger.

Nous vous invitons à consulter la **section assurance voyage**, sur le site Web de l'assureur *Beneva* : www.beneva.ca/fr/aide/COVID#23911.

Vous pouvez également consulter le site Web du gouvernement canadien sur les conseils aux voyageurs : https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

ÉCHO DES INSTANCES DU MOIS DE JUIN 2022

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 2 JUIN 2022

ÉLÈVES HDAA

Annie Primeau informe les personnes déléguées des changements provoqués par le projet 294 du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) quant au financement et à l'organisation des services aux élèves HDAA. Alexie Tétreault poursuit en indiquant que des démarches ont été entreprises afin d'uniformiser et rendre raisonnables les compensations versées aux personnes enseignantes qui doivent compléter des documents pour le classement des élèves.

CPD DES COULEURS

Catherine Alary annonce aux personnes déléguées le retour du *CPD des couleurs* qui se tient habituellement tous les trois ans. Elle indique que la prochaine édition de cet événement aura lieu les 14 et 15 octobre prochains.

AGRANDISSEMENT DES BUREAUX DU SEPÎ

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation du projet d'agrandissement des bureaux du SEPÎ en lien notamment avec le raccordement des installations existantes et l'unité de condo acquise à la fin de l'année de travail précédente. Il indique également qu'il est prévu de profiter du contexte favorable à la réalisation de travaux devenus nécessaires avec le temps et l'évolution des besoins. Il termine la présentation en procédant à l'explication des coûts prévus pour les travaux.

RÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Pierre-Luc Gagnon présente et explique le sommaire des révisions budgétaires 2021-2022.

X[E] CONGRÈS 2022 DE LA FAE/MANDAT DE DÉLÉGATION

Olivier Blanchard fait la présentation d'un enjeu en lien avec la composition et la charge de travail du Comité exécutif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui sera débattu au cours du X[e] Congrès de la FAE. Il explique que la délégation du SEPÎ, bien qu'en faveur des modifications proposées, a demandé de se voir confier un mandat de dissidence advenant le cas où le Congrès décide d'aller à l'encontre des *Statuts et règlements de la FAE* en confiant au Conseil fédératif le mandat d'apporter des modifications aux articles 9.2 et 9.4 desdits Statuts.

MODIFICATION À L'ENTENTE LOCALE — ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Pierre-Luc Gagnon et Catherine Faucher expliquent les modifications proposées à l'Entente locale concernant l'encadrement des stagiaires qui feraient notamment passer de 65 % à 68 % la part du montant versé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'accueil d'une personne stagiaire remise aux personnes enseignantes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2022

ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

Pierre-Luc Gagnon et Aline Désormeaux (*Désormeaux Patenaude inc.*) font la présentation des états financiers pour l'année de travail 2020-2021. L'assemblée générale reçoit le bilan de l'année financière.

NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR 2021-2022

Les personnes membres ratifient la nomination de la firme comptable *Désormeaux Patenaude inc.* pour la vérification comptable 2021-2022.

AGRANDISSEMENT DES BUREAUX DU SEPÎ (TRAVAUX)

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation des projets d'agrandissement des bureaux du SEPÎ et explique également les travaux d'entretien qui sont projetés. Il présente également les estimations des coûts prévus pour les travaux.

RÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Pierre-Luc Gagnon présente et explique le sommaire des révisions budgétaires 2021-2022.

X[E] CONGRÈS 2022 DE LA FAE/MANDAT DE DÉLÉGATION

Olivier Blanchard fait la présentation d'un enjeu qui sera débattu lors du X[e] Congrès de la FAE concernant la modification de la composition du Comité exécutif en lien avec la modification des *Statuts et règlements* de la FAE par le Conseil fédératif. Il explique les raisons qui font en sorte que la délégation a demandé à se voir confier un mandat de dissidence par l'assemblée générale du SEPÎ pour cet enjeu précis.

MODIFICATION À L'ENTENTE LOCALE – ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Pierre-Luc Gagnon et Catherine Faucher font la présentation de modifications apportées à l'Entente locale en lien notamment avec les montants versés en compensation pour l'encadrement de personnes stagiaires.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

Nouvelles dispositions concernant la tâche enseignante

L'année de travail 2022-2023 marquera l'entrée en vigueur des clauses de l'Entente nationale 2020-2023 concernant les nouvelles dispositions de la tâche enseignante. Ces clauses entraîneront des modifications substantielles à la tâche enseignante, notamment l'annualisation du temps reconnu pour les divers comités et activités.

Dans le cadre du processus de confection des tâches des enseignantes et enseignants, les différentes activités professionnelles (autres que les activités de formation et d'éveil ou les cours et leçons) et le temps prévu pour les réaliser DOIVENT faire l'objet d'une consultation auprès du CPEPE ou du CPEPC. Cette consultation doit être effectuée en bonne et due forme et permettre la participation de l'ensemble des enseignantes et enseignants de votre milieu. Nous ne pouvons qu'insister sur l'importance absolument primordiale de cette consultation pour assurer le respect des droits du personnel enseignant.

Afin de soutenir les milieux dans cette transition, un guide pour chacun des secteurs, rédigé de façon paritaire par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et la partie patronale (CPNCF), est actuellement disponible en format numérique. Nous vous invitons à en prendre connaissance en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Formation générale des jeunes : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Guide_application_nouvelles_dispositions_tache-FGJ.pdf
- Éducation des adultes : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Guide_application_nouvelles_dispositions_tache-EDA.pdf
- Formation professionnelle : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Guide_application_nouvelles_dispositions_tache-FP.pdf

Il est à noter que, lors de la rédaction de ces guides, les deux parties ont convenu que l'annualisation de la tâche **ne doit, en aucun temps et d'aucune façon, contribuer à un alourdissement la tâche** des enseignantes et des enseignants.

Des copies papier des guides seront acheminées dans les milieux via les livraisons syndicales en début d'année et seront rendues disponibles selon les modalités habituelles de votre milieu. De plus, des outils supplémentaires et des formations seront également rendus disponibles aussitôt que possible lors de la rentrée 2022-2023.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

SOS VIOLENCE CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide confidentielle?
PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)
Tél. : 1-866-398-9505
Appel à frais virés : 514-875-0720

INFO | CONCOURS *héros* 2022-2023 : NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU THÈME !

Ce n'est pas peu dire que les derniers mois, marqués notamment par une pandémie, l'éclatement de la guerre en Ukraine et une flambée de violence dans les rues de la métropole, ont mis les relations humaines à rude épreuve. Après des mois d'isolement social, le retour à la normale est entaché par de lourdes tensions provoquées par la polarisation des opinions et une culture qui priorise les opinions au détriment des faits.

En guise de réponse à ce climat délétère, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a décidé d'opter pour un thème porteur d'espoir pour l'édition 2022-2023 du concours *héros* :

JE PARLE, TU PARLES, ON S'ENTEND.

Dévoilée lors du Conseil fédératif de mai dernier, cette thématique met l'accent sur les échanges sains et constructifs, et ce, peu importe la forme ou le lieu, virtuel ou non, et sera l'objet autant du concours *héros* que du concours *La grande rédaction*.

Les enseignantes et les enseignants étant naturellement portés à faire la promotion des conversations saines, il y a fort à parier que cette thématique devrait pouvoir s'insérer facilement dans une multitude de projets pédagogiques ou de rédactions. Il ne restera plus qu'à inscrire vos projets qui répondent à une des valeurs du mouvement *héros* pour obtenir la certification et courir la chance de gagner de merveilleux prix pour vous et vos élèves.

Restez à l'affût ! Plus de détails suivront lors du lancement du concours au début du mois de septembre 2022.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

APRFAE | SÉMINAIRES DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2022-2023

APR FAE
L'ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE

Les séminaires de planification de la retraite offerts par l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) sont conçus pour **les personnes qui songent à prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2024 ou qui sont déjà inscrites dans un programme de retraite progressive**.

Ces séminaires, qui se donnent **sous la forme virtuelle**, sont composés de trois présentations distinctes :

- les **RÉGIMES DE RETRAITE (RRQ et RREGOP)** — les samedis de 8 h 30 à 12 h, présenté sur la plateforme TEAMS;
- les **FINANCES** — les lundis de 18 h à 19 h 30, présenté sur la plateforme ZOOM;
- les **ASSURANCES (assurance maladie et vie)** — les mercredis de 18 h à 19 h 30, présenté sur la plateforme ZOOM.

Une clinique sur l'aspect juridique, dont les dates restent encore à déterminer, sera également offerte sur invitation. La présentation s'effectuera sur la plateforme ZOOM.

INSCRIPTIONS

Avant le 10 octobre 2022, la personne admissible qui souhaite s'inscrire à un des séminaires doit remplir le formulaire électronique accessible en cliquant sur le lien ci-dessous : https://aprfae.com/seminaire-2022-2023/?fbclid=IwAR3rQ8u9wBjgJXYwwzAk-30zQhTJWkHf3GC1ywwub7SiDUEXpB2spHTd2QE.

Un accusé de réception suivra immédiatement l'inscription. Toutefois, le SEPÎ devra d'abord l'approuver pour qu'elle devienne officielle. La taille maximale des groupes étant limitée à 40 personnes par séminaire, le principe de «premier arrivé, premier inscrit» sera appliqué. Une fois les places disponibles comblées, l'inscription sera bloquée et un autre séminaire devra être choisi.

Aucune inscription ne sera possible après le 10 octobre.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site Web de l'APRFAE.

■ APRFAE

Merci aux personnes déléguées!

Le 2 juin dernier, suivant le dernier conseil des personnes déléguées, avait lieu le premier souper de fin d'année depuis trois ans. Après tant de temps à tenir des rencontres en virtuel, il fut fort agréable de se retrouver enfin en «vraisentiel»! Les sourires étaient au rendez-vous.

Lors de ce souper, nous avons pu prendre le temps de souligner le travail colossal que les personnes déléguées accomplissent année après année. Il est impératif de mentionner à quel point ces personnes, par leur rôle de courroie de transmission entre le SEPÎ et les écoles ou les centres, sont absolument essentielles à la vie syndicale ainsi qu'à la défense des droits du personnel enseignant.

Chères personnes déléguées, recevez nos bien humbles remerciements. Votre travail, trop souvent invisible pour certains, est extrêmement apprécié!

Nous vous souhaitons de bonnes vacances bien méritées après cette année encore intense, alourdie par la COVID-19 et marquée par le rythme des négos nationales, autant celle qui s'est achevée que celle qui débute.

Bon repos!

- Le conseil d'administration du SEPÎ

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca